

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

La formation théorique :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule à moteur ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un DVD et avec un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité ou via nos applications internet .

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets du à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments dur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premier secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule :
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle est de minimum 20 heures de conduite.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Pour la formation AAC (conduite accompagnée), en plus des 20h de conduite l'élève devra effectuer 2 heures de rendez-vous préalable avec un accompagnateur, et minimum 2 rendez-vous pédagogiques avant de passer l'examen pratique du permis de conduire.